



PLAN DE RELANCE
MÊMES RECETTES

Page 5



TÉLÉTRAVAIL | STOP AUX
NOUVELLES ALIÉNATIONS

Page 9



CNRACL | VOTONS
DU 1^{ER} AU 15 MARS

Page 15

fédération
des services
publics

la
cgt

Service Public

OCTOBRE 2020 - N° 117 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

retraites régimes spéci

avoir d'achat prestations soc

Retraites IMPÔ

es de retr

Fonds d'action traités C

tra Fo e préventio



Distribuez-
moi !

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

- 03 | Éditorial
- 04 | Actualité sociale
Plan de relance - Mêmes recettes
- 07 | Travail à distance, télétravail, stop aux nouvelles aliénations
- 11 | Actualité fédérale - Des budgets à la hauteur du monde de demain
- 09 | **DOSSIER**
CNRACL | Notre retraite nous appartient et nous protège. Affirmons-le lors des élections de notre Caisse
- 17 | Statutaire
- 20 | International
- 23 | À lire

EMPLOI

SERVICES PUBLICS

ENVIRONNEMENT

RETRAITE

SALAIRES

32 HEURES



MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris - Case 547
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgf.fr
Site : www.cgtservicespublics.fr

Commission paritaire
n° 1224 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directeur de publication :
Jef LAIR

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

MOBILISÉ·E·S POUR NOTRE AVENIR

Fier·e·s de nos missions

L'épidémie COVID 19 n'en finit pas et le seul horizon gouvernemental et patronal est la production à tout prix dans une société de plus en plus liberticide. Nous vivons une époque orwellienne où le drame sanitaire n'est que le résultat de décennies de démantèlement du service public de santé et plus largement des politiques soumises aux dogmes libéraux.

La période écoulée a pourtant démontré que l'essentiel pour répondre aux besoins humains ne réside pas dans le niveau du CAC 40, mais dans l'organisation de services utiles à la population grâce à la redistribution des richesses produites par le travail via, notamment, la cotisation sociale et l'impôt, ceux des riches disparaissant aussi vite que nos glaciers. Beaucoup d'entre nous ont été des acteurs sans discontinuer : pour la collecte et le traitement des déchets, la livraison d'eau potable et l'entretien des réseaux, l'accueil des enfants de soignant·e·s, des EHPAD et des centres de santé, pour la mise en œuvre des plans de continuité de l'activité avec les agent·e·s techniques sur toutes les missions, les travailleur·se·s sociaux·les, les agent·e·s des services fonctionnels, etc.

Premier·e·s de corvée brièvement salué·e·s, rien aujourd'hui dans « le plan de relance » de Castex !

Nous rappelons à toutes et tous, en premier lieu à nos employeurs et au gouvernement, que notre Statut de fonctionnaires, notre régime de retraite, notre rémunération — qui doit être décongelée —, notre temps de travail — qui

doit être partagé —, nos instances du personnel... ne sont pas des privilèges, mais un dû que nous avons conquis pour répondre à l'intérêt général.

Chaque syndiqué·e a toute sa place dans l'organisation CGT pour défendre son travail et participer à la conquête de nouveaux droits. Cela passe par l'organisation et la participation aux réunions syndicales, par la rencontre de nos collègues dans les formes décidées collectivement et ainsi faire grandir le rapport de force en notre faveur.

Les élections de nos représentants à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) auront lieu en mars 2021, un enjeu social important, maintenu grâce à nos actions pour la retraite de l'hiver dernier. Nous y revenons dans ce numéro.

Les rendez-vous de mobilisations interprofessionnelles public/privé, fonction publique, pour la Paix, le climat, l'égalité, ne manquent pas de se développer, nos syndicats y ont toute leur place pour porter nos revendications et chacune, chacun, la fierté de nos missions.



Jef LAIR
Membre du bureau
fédéral en charge
de la politique
de communication



LE CNFPT ACCOMPAGNE COLLECTIVITÉS ET AGENTS POUR RELEVER LES DÉFIS DU SERVICE PUBLIC LOCAL.

Le CNFPT adapte son offre de service et propose **une offre spécifique** sur **#TransitionEcologique**

Découvrez toutes nos offres sur **cnfpt.fr** et formez-vous en toute sécurité

+ d'informations et inscriptions sur **cnfpt.fr**

#CNFPTAVECVOUS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



PLAN DE RELANCE

LE GOUVERNEMENT APPLIQUE LES MÊMES RECETTES LIBÉRALES

Le gouvernement a dévoilé son plan de relance de 100 milliards d'euros jeudi 3 septembre, dans le cadre d'une conférence de presse. Ce plan est à l'image de la stratégie économique globale du gouvernement : à côté de la plaque, inefficace et en trompe-l'œil.

Arroser du sable ! L'expression résume à elle seule la stratégie économique du gouvernement et son « plan de relance » qui a pour objectif de retrouver le niveau de croissance de 2019 d'ici la fin de l'année 2022. Il s'élève à 100 milliards d'euros et se décline en 70 mesures « pour soutenir l'offre et la demande », selon le Premier ministre. Force est de constater que ces mesures bénéficient avant tout aux entreprises.

QUID DES PRÉCAIRES, DES PRIVÉ-E-S D'EMPLOI, DES SALARIÉ-E-S ?

Ce plan ne s'adresse pas à eux... De même, les services publics, qui ont pourtant montré leur rôle majeur en plein cœur de la crise, comptent parmi

les grands absents des annonces du gouvernement.

ALORS, QUE RECOUVRE RÉELLEMENT CE CHIFFRE MIROBOLANT ?

Sur ces 100 milliards d'euros, 40 sont censés venir du plan de relance européen, qui n'est pas encore voté. Tandis que 30 milliards correspondent à des mesures déjà annoncées auparavant. **Si le gouvernement met en avant sa volonté de souveraineté et de relocalisation, les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux.** Un milliard d'euros est dédié spécifiquement aux relocalisations, dont 600 millions pour la sécurisation des approvisionnements. Mais pas un mot sur la reconstruction de

filières essentielles, en France comme en Europe, pour asseoir notre indépendance sur des filières stratégiques comme le médicament.

Rien non plus d'annoncé pour les milliers de salarié-e-s des secteurs dont les grands groupes délocalisent ou réduisent l'emploi (Sanofi, Nokia, Air France, Renault, etc.) et dont les sous-traitants sont en première ligne. La baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards tient seule lieu de politique industrielle.

Les entreprises seront ainsi exonérées d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an, et ce sans aucune condition. Une politique industrielle, telle que nous l'appelons de nos vœux, s'inscrirait dans une véritable planification environnementale, et consisterait en de massifs investissements et prises de participation des pouvoirs publics pour orienter la production à partir des besoins.

Concernant la transition écologique, le gouvernement propose une succession



PAS DE COUP DE POMPE POUR NOS REVENDICATIONS

de mesures en trompe-l'œil. Dans l'enveloppe du plan, 30 milliards sont consacrés à la transition énergétique, en priorité dans les secteurs d'activité les plus polluants (transports, industrie, agriculture, etc.). Ce qui revient à « doubler les investissements que l'État consacre habituellement à l'écologie » vante Jean Castex. Après des années de renoncements sur les questions environnementales — le dernier en date étant sans doute la réintroduction de néonicotinoïdes dans la culture de la betterave —, **le gouvernement voudrait faire croire à un grand basculement de notre production vers un modèle de transition écologique !**

Malgré de légères avancées sur des

sujets sur lesquels nous formulons des propositions depuis longtemps (hydrogène, rénovation thermique des bâtiments, transports), les mesures concrètes sont bien maigres et inadaptées : une énième « prime à la rénovation » fait figure de politique de rénovation pour les particuliers. La décarbonation de l'industrie repose quant à elle sur la bonne volonté des grands groupes à qui on va déverser des milliards.

Besoin d'un plan de rupture qui s'exprime avec force : seules une planification et une politique industrielle et de services publics d'ampleur seront à même de répondre aux enjeux environnementaux et à la crise climatique.

Alors que les retours de congés sont effectifs, les agent-e-s subissent des suppressions de congés, l'inégalité face à l'octroi et au montant de la prime COVID et le gel du point d'indice qui aggrave les difficultés sociales.

La pandémie a confirmé ce que la CGT dénonce depuis longtemps, à savoir que nos services publics, et notamment notre système de santé, sont sous tension permanente et souffrent gravement. L'absence de protection pendant plusieurs semaines, l'absence de consignes claires des employeurs publics, la rentrée qui s'effectue avec de fortes inégalités dans le traitement des équipements de protection, tout cela démontre que toutes les leçons de la crise n'ont pas été retenues.

Cette crise a révélé que le lien entre services publics et industrie est évident. C'est pourquoi, alors que de nombreux plans de licenciement sont annoncés dans le secteur industriel, la fédération CGT des Services publics alerte sur les conséquences dans le secteur public d'une dégradation de l'emploi.

Il est nécessaire de garantir, et ceci à long terme, des politiques publiques fondées sur l'intérêt général et la réponse aux besoins sociaux. Et pour cela, il importe de rompre avec les politiques d'austérité et d'abandonner la logique comptable dans les politiques publiques.

Les agents publics ne veulent pas d'un retour au monde d'avant et comptent bien porter leurs revendications afin de ne plus revivre une telle situation. La première réaction syndicale de la CGT, FSU, Solidaires et des orgas de jeunesse a eu lieu le 17 septembre, notre Fédération, à travers un préavis de grève, porte les revendications suivantes :

- Le dégel et l'augmentation de la valeur du point d'indice avec un traitement minimum de 1 800 € au recrutement;
- Le respect des règles sanitaires et protections des agent-e-s, trop souvent ignorées par nos employeurs;
- La création de postes dans les collectivités et les services publics de l'eau, de

la thanatologie et du logement social, contre toute suppression d'emploi dans la fonction publique et les services publics;

- L'amélioration des conditions de travail; le respect des accords de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures;
- Le maintien des CHSCT* et des CT*, des prérogatives des CAP*;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique;
- L'abandon de la réforme des retraites et le maintien de notre régime spécifique de retraite solidaire CNRACL;
- L'abandon du projet de loi 3 D de destruction de l'équité territoriale et de l'intérêt général.

*CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

*CT : Comité Technique

*CAP : Commission administrative paritaire

**PLUS JAMAIS ÇA !
UN MONDE À RECONSTRUIRE**



Groupe 3e la zen attitude

un interlocuteur unique
pour répondre à tous vos besoins

Metz

1 Avenue Foch - BP 90448
57008 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 17 32 60

Autres bureaux

Marseille, Reims, Roubaix

Paris

15 rue du faubourg Montmartre
75009 Paris
Tel : 01 55 28 37 60



BIENTÔT OU DÉJÀ À L'ORDRE DU JOUR DE NOS CT TRAVAIL À DISTANCE, TÉLÉTRAVAIL, STOP AUX NOUVELLES ALIÉNATIONS

Depuis le confinement, les collectivités territoriales et les établissements publics ont mis en place et imposé, dans l'urgence, sans réflexion de fond ni consultation de l'ensemble des représentants des personnels, un nouveau mode de travail à domicile. Ce système fonctionne en dehors de tout droit et protection et n'est pas du télétravail. Or, le cadre légal protecteur de 2016 concernant le télétravail est remis en cause.

Le télétravail était défini par la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012. Dans la Fonction publique, le décret d'application n° 2016-151 du 11 février 2016, limitait, en toute situation,

le télétravail à trois jours maximum par semaine, le déterminait dans une pièce dédiée à cet usage (en cas de télétravail à domicile) et encadrait notamment les équipements indispensables à sa pra-

tique pour prémunir les agent-e-s et les employeurs des conséquences négatives sur la qualité du travail, mais aussi de sa nocivité sur la santé, la vie sociale et la vie privée des agent-e-s.

Dès lors, et même si un bilan complet demandera beaucoup plus d'investigations et de temps, des leçons sont à tirer du confinement et sur ce travail distanciel en mode dégradé. Les conséquences sur les agent-e-s sont à déplorer et à analyser. En effet, le déploiement dans l'urgence

a engendré de gros problèmes dont certains auront des impacts à très long terme.

DE NOUVELLES DÉGRADATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

« Télétravail, travail déployé ou distanciel, travail nomade, utilisation des outils numériques », en fait le travail à distance en mode dégradé, sont des transformations du travail qui s'ajoutent à vitesse accélérée. Elles ont chacune leurs problématiques, mais aussi des traits communs : isoler l'agent-e et l'encadrant-e seul-e-s face à leurs écrans et augmenter les difficultés à traiter la complexité du travail au quotidien.

De très nombreux témoignages ont démontré les difficultés vécues par les salarié-e-s et les dangers du télétravail non encadré, notamment lorsqu'il est pratiqué à 100 % du temps de travail : isolement, problèmes d'objectifs trop flous, manque d'équipements, surcharge de travail, disparition des coupures entre la vie privée et professionnelle. Ces causes engendrent des problèmes graves : problème de stress, d'anxiété, de sommeil et ruptures avec les temps sociaux organisés.

En outre, le télétravail met au centre la relation entre l'agent-e et son-sa responsable hiérarchique et le rôle central du-de la cadre de proximité dans la qualité ou non du télétravail : il-elle doit gérer la relation individuelle à l'agent-e. Il-elle est également responsable d'animer l'équipe, de décliner les objectifs, d'assurer la transversalité et les relations avec les autres collègues et leurs autres strates hiérarchiques. À défaut de déontologie et de professionnalisme, les relations télétravaillées peuvent devenir autoritaires.

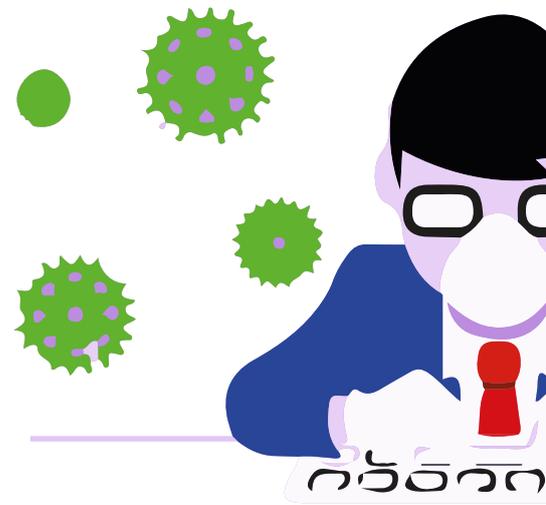
Les employeurs publics ont profité de la pandémie pour réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au personnel. C'est ainsi une aubaine pour les employeurs de faire baisser les coûts de l'immobilier, les assurances, la formation, les conquis sociaux comme ceux relatifs aux frais de déplacement et à la restauration. Ils ont

aussi mis à distance les organisations syndicales en ne consultant pas les CHSCT, CT, CSE... sur les nouvelles organisations du travail et les protocoles d'accord. Auparavant pour la plupart frileux face au télétravail, voici les employeurs publics très enthousiastes à renvoyer tout le monde travailler tout seul, chez soi ou ailleurs.

Le gouvernement, pour les y aider, a créé le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 pour assouplir le télétravail dans la Fonction publique. Il supprime la notion de « régularité » (jours fixes), opérant ainsi un alignement sur la réglementation en vigueur dans le secteur privé. Il permet, en cas de situation exceptionnelle perturbant l'accès au site ou le travail sur site, de créer des autorisations temporaires de télétravail et de déroger à la limitation de la règle imposant aujourd'hui un maximum de trois jours de télétravail par semaine. Il allonge la liste des lieux dans lesquels il est possible de télétravailler. Il stipule ainsi que, dans ces situations exceptionnelles, le télétravail pourra être organisé « dans un ou plusieurs lieux, notamment au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel ». Ce décret « facilite » également l'utilisation du matériel informatique personnel de l'agent-e travaillant à distance « lorsqu'un-e agent-e demande l'utilisation des jours flottants de télétravail ou l'autorisation temporaire de télétravail ».

PAS DE FATALITÉ NI DE RÉSIGNATION

Dans ce contexte, les différents modes de travail à distance sont devenus un enjeu central, notamment pour les agent-e-s dont les missions sont les plus télétravaillables. Le télétravail doit donc être impérativement encadré pour protéger les agent-e-s des maltraitances et de la télésouffrance vécue pendant le confinement et pour préserver la qualité du travail de développement des politiques et services publics, nécessairement complexe et pluridisciplinaire. Des centaines de milliers d'agent-e-s sont soumis-e-s à cette forme de travail dégradée qui sera très certainement



développée dans un avenir proche par les employeurs publics. Nous connaissons toutes les aliénations et les risques qu'elle comporte et nous les dénonçons. C'est pourquoi il y a urgence à poser nos revendications pour cadrer ce que doit être ou ne pas être le télétravail afin de protéger les salarié-e-s, le travail et la société tout entière en permettant d'utiliser à bon escient ces nouvelles formes de travail.

Des négociations doivent être mises en œuvre dans toutes les collectivités territoriales et tous les Établissements publics, avec les organisations syndicales pour encadrer le télétravail, le travail déployé et nomade, faire appliquer a minima le droit et obtenir des garanties individuelles supplémentaires dans un cadre collectif.

AINSI, LE TÉLÉTRAVAIL, LE TRAVAIL DÉPLOYÉ ET NOMADE DOIVENT :

- Être basés sur le volontariat.
- Se déployer en respectant l'équité de traitement : mêmes positions administratives, mêmes équipements sans éclatement des garanties collectives et avec la garantie d'accès à la même qualité de couverture numérique du territoire (développement des infrastructures, résorption des zones blanches par déploiement de la fibre et moratoire pour l'abandon complet de la 5G).
- Se déployer en permettant à l'agent-e de travailler en sécurité et de ne pas être mis-e à défaut au vu des obligations de l'employeur vis-à-vis de la RGPD (sécurité des données personnelles et de celles de l'institution) avec des outils sécurisés par l'employeur (VPN, logiciels, applications et progiciels de la collectivité respectant le RGPD...).



TRAVAIL À DISTANCE, TÉLÉTRAVAIL

STOP AUX NOUVELLES ALIÉNATIONS !

- Se déployer dans le respect du Code du travail qui stipule que le travail ne doit rien coûter aux salarié·e·s : fourniture par l'employeur (ce qui doit rester la règle principale - si achat par l'agent·e, cela doit rester exceptionnel et cadré par les situations prévues comme telles par la loi et doit se faire par avance de frais), y compris pour les autorisations temporaires de télétravail (flotte), de tous les équipements professionnels devant être adaptés (PC, téléphone, VPN, voire imprimante et scanner en fonction des missions...), de tous les logiciels et de leurs mises à jour, de tous les consommables et les frais de connexion dans le respect strict des règles d'ergonomie et de qualité des équipements des postes de travail, des organisations et usages numériques du travail.
- Créer de nouveaux droits protégeant les télétravailleur·se·s, les travailleur·se·s déployé·e·s et nomades et notamment leur vie privée : décomptes précis du temps de télétravail qui doivent tous être comptabilisés dans le temps de travail, prise en compte des temps de déplacement vers les centres

de télétravail, des temps de travail gris (à l'hôtel, dans le train...), reconnaissance des accidents sur les parcours vers les tiers lieux comme des accidents du travail, favoriser le télétravail dans les tiers lieux publics et non à domicile (pour protéger la vie privée, contre les discriminations d'accès à l'emploi...), faire respecter l'aspect exceptionnel des dérogations à l'encadrement du télétravail dont la limitation à 3 jours maximum par semaine doit rester la norme, respect des droits à la formation professionnelle des télétravailleur·se·s...

- Créer et appliquer un droit opposable à la déconnexion respectant le temps de travail et sa séparation de la vie privée, des plages horaires de travail fixées en concertation préalable avec l'agent·e, les temps de repos...
- Exiger des négociations obligatoires sur les Risques Psycho-Sociaux : renforcement des prérogatives des CT paritaires et des CHSCT en matière de défense des droits concernant le télétravail et le contrôle du télétravail, d'application systématique du principe de précaution...
- Créer l'obligation pour tout employeur

public de quantifier le coût écologique du télétravail dans le schéma de développement durable de sa collectivité ou de son établissement public et de le présenter dans le cadre de son bilan social.

Définitions

Télétravail : Activité professionnelle exercée à distance (d'une entreprise), grâce aux outils de télécommunication.

Travail déployé ou distanciel : La notion de distanciel implique « des activités que le·la salariée ou agent·e, seul·e ou en groupe », elles peuvent être réalisées via le numérique ou sur le terrain.

Travail nomade : Le travail nomade, c'est l'art de travailler de n'importe où (ailleurs qu'au bureau !). Pas uniquement en termes d'espace physique, mais également d'espace-temps ! ... Un travailleur nomade, c'est une personne qui travaille quand elle le souhaite (ou le peut), et surtout d'où elle veut.

En savoir +

Livret UFICT CGT des Services publics «Le numérique au travail des cadres territoriaux, livret revendicatif évolutif 2020»

<https://syndicoop.fr/ufictsp/ufict-cgt-des-services-publics-et-ugict-cgt-des-outils-pour-encadrer-le-numerique/>

Options de l'UGICT CGT «Spécial télétravail»

<http://www.ugict.cgt.fr/tag/teletravail>

Décret sur le télétravail dans la FP de 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032036983>

Décret sur le télétravail dans la FP de 2020, pris en application de la loi du 6 août 2019 de réforme de la fonction publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041849917/>

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

◆

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

◆

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

◆

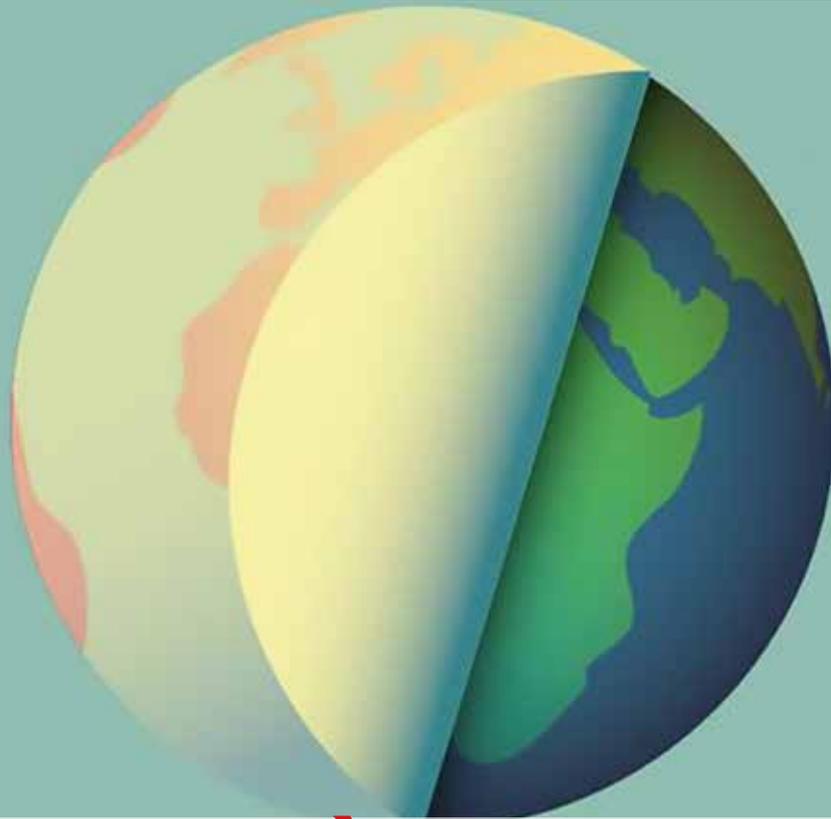
Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR



DES BUDGETS À LA HAUTEUR DU MONDE DE DEMAIN !

Le Premier ministre a présenté le « Plan de relance » de 100 milliards d'euros, préfiguration du programme électoral du candidat Emmanuel Macron à sa propre succession. C'est dans un exercice de communication savamment orchestré que M. Castex, en mettant en avant dans le ton seulement les impératifs sanitaires, desserre les cordons de la bourse pour une crise qui était annoncée et que la pandémie a seulement accélérée. Le plus marquant dans cette affaire est sans nul doute l'absence de toute vision stratégique, dès lors que la situation impose de changer radicalement de politique.

En effet, comment ne pas être stupéfait face au mutisme gouvernemental sur les services publics qui, pourtant, ne cessent de montrer leur rôle majeur, et plus particulièrement durant cette crise sanitaire, économique et sociale ?

Ce ne sont pas des dépenses publiques socialement utiles dont souffre notre pays, mais des dizaines de milliards d'euros annuels accordés sans contrepartie aux entreprises. Il faut en finir avec cette vision faisant des missions de services publics et des

agent·e·s chargé·e·s de les mettre en œuvre de simples variables d'ajustement économique au service du capital. Les agents de la fonction publique ne peuvent accepter la poursuite de l'austérité salariale et des politiques de suppressions d'emplois et de moyens pour les missions ! Leur sens du service public, leur engagement constant doivent être reconnus par autre chose que des paroles élogieuses ou des primes parcellaires et inégalitaires.

La place des services publics constitue

un des axes fondamentaux sur lesquels doit se bâtir notre civilisation nouvelle et notre organisation syndicale s'engage de manière offensive dans la construction du monde en rupture dont nous avons besoin.

Alors, il est temps de créer les nombreux emplois statutaires dont la population a besoin. La crise vient de nous le rappeler : le fonctionnaire n'est pas une marge de manœuvre budgétaire à laquelle on a recours pour équilibrer des lois de finances grevées par les cadeaux au patronat.

La revalorisation de la valeur du point d'indice est juste socialement et fondée économiquement. En effet, les agent·e·s de la Fonction publique, comme les autres salarié·e·s, génèrent une croissance pérenne dès lors que leur pouvoir d'achat est conforté.

De surcroît, 1 % d'augmentation du point, c'est plus de 500 millions d'euros qui retournent aux budgets publics

en cotisations sociales salariales et en impôts sur le revenu.

Voilà pourquoi, oui, absolument, de toute urgence, et s'il ne fallait retenir que cela pour l'ensemble des agent-e-s de la fonction publique, il faut augmenter le salaire des fonctionnaires !

Nous exigeons que le budget de 2021 traduise concrètement cette ambition pour la fonction publique et que cette mesure d'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % y soit inscrite de manière nette, en rupture avec la décennie d'austérité salariale qui a conduit à la situation catastrophique d'aujourd'hui. Cette augmentation bénéficierait de fait aux 5 millions d'agent-e-s de la fonction publique !

En rupture avec le paradigme dans lequel les financiers de tous bords et

leurs chantres souhaitent nous enfermer, la fédération CGT des Services publics a pour ambition de répondre aux défis posés et de mettre l'humain au-dessus de la finance.

Doter des moyens adéquats les missions, les services et les agent-e-s des trois versants de la fonction publique n'est pas un coût : c'est un investissement positif !

Positif pour tou-te-s les citoyen-ne-s qui seront accueilli-e-s, pris-e-s en charge et défendu-e-s dans des conditions dignes du vingt-et-unième siècle; positif pour un développement économique cohérent et durable; positif pour les conditions dans lesquelles les personnels mettent en œuvre tout ce qui concourt à l'intérêt général.

Les budgets de 2021, déjà en cours

d'élaboration, doivent traduire concrètement cette ambition nouvelle pour la fonction publique. Pour contribuer au débat, nous avons travaillé, avec la CGT Fonction publique, les propositions contenues dans le livret « PLF, PLFSS : des budgets à la hauteur du monde de demain » (voir Le Guide ci-dessous), véritable recueil de repères revendicatifs mis à jour, incontournables pour notre CGT.

Eparons-nous de ce livret ensemble pour peser significativement dans le combat idéologique et rendre nos propositions incontournables !

SATISFAIRE NOS REVENDEICATIONS, C'EST NÉCESSAIRE ET C'EST POSSIBLE !



DES REPÈRES POUR AGIR

Un haut niveau social, c'est nécessaire et possible !

Dans LE GUIDE n° 888 mensuel fédéral

Disponible dans votre syndicat

Et sur notre site Internet

>LA FÉDÉRATION>Le GUIDE >LE GUIDE N°888 | SEPTEMBRE 2020

Point d'indice

Dix ans de gel de la valeur du point

Ça suffit !

ELECTIONS
CNRACL
MARS 2021

Je vote
cgt

ELECTIONS
CNRACL
MARS 2021

Je vote
cgt

CNRACL |
NOTRE RETRAITE
NOUS APPARTIENT
ET NOUS PROTÈGE

AFFIRMONS-LE LORS DES ÉLECTIONS DE NOTRE CAISSE

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL, qui réglementairement doivent se tenir dans les neuf mois suivant les élections municipales auront lieu (par voie électronique ou par correspondance) entre le 1^{er} et le 15 mars 2021.

Après deux mois d'une intense mobilisation pour la défense des régimes spéciaux, après la mise en avant des hospitaliers et de tous les « premiers de corvées », dont l'activité a été essentielle et reconnue comme telle unanimement durant la période de confinement, le gouvernement a décidé de ne pas prendre de

front les ayants droit de la CNRACL. On ne peut que s'en féliciter parce que cela est le produit de notre résistance, tout en restant particulièrement vigilant. Macron et Castex l'ont réaffirmé, pour eux la réforme des retraites et la mise en place de leur système inégalitaire par points demeure un objectif quasi immédiat. Dans ce contexte d'attaques sans pré-

cedent contre notre système de retraite, acquis des grandes conquêtes de la Libération, ces élections revêtent donc pour nous une importance particulière.

À l'occasion de ces élections, exprimons notre volonté d'agent·e·s territoriaux·les de conserver notre caisse de retraite. Elles concernent les actif·ve·s et retraité·e·s aussi du versant de la fonction publique hospitalière. Plus de 2 millions d'agent·e·s actif·ve·s titulaires et plus de 1 million de retraité·e·s de France et des DOM-TOM sont électeur·rice·s. **Avec les élections professionnelles, c'est le**

scrutin le plus important auquel les territoriaux-ales sont appelé-e-s à participer.

C'EST UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT DANS UN CONTEXTE REVENDICATIF EXCEPTIONNEL POUR L'AVENIR DE LA RETRAITE ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS SON ENSEMBLE

Notre régime de retraite géré par la CNRACL est l'un des derniers à organiser un suffrage universel direct pour désigner les membres du Conseil d'Administration proportionnellement aux résultats des élections. C'est une spécificité importante qu'il faut valoriser et qui reste une revendication de la CGT. Les représentant-e-s élu-e-s ont une légitimité bien plus forte face aux décideurs que s'ils ou elles n'étaient que mandaté-e-s.

Répetons-le : cette élection statutaire est une expression démocratique et un enjeu revendicatif de premier plan face à la velléité libérale de détruire les conquises sociales ; le projet de réforme des retraites porté par Macron n'en est qu'une illustration supplémentaire.

LA FÉDÉRATION CGT EST ENGAGÉE EN CAMPAGNE ET PORTE LES ENJEUX SUIVANTS :

- Gagner ces élections avec un score élevé sans aucune contestation possible, tant chez les actif-ve-s que chez les retraité-e-s, et conforter ainsi la représentativité de la CGT. Cela veut dire que nous mobilisons tou-te-s nos syndiqué-e-s. À noter qu'en 2014, la CGT avait réalisé 220000 voix sur un total de 764000 suffrages exprimés. Cela revient arithmétiquement à rechercher un vote supplémentaire par syndiqué-e (on ne compte pas ici les contractuel-le-s, mais ceux-elles-ci pourront bien entendu mener campagne auprès de leurs collègues fonctionnaires). Égaliser ce résultat, voire le dépasser, implique un plan de travail précis dans chaque syndicat.

- Promouvoir l'action de la CNRACL qui n'est pas qu'une caisse de retraite, mais agit aussi en direction des personnels actifs dans le développement de plans de prévention des risques en matière d'accidents de service et de maladies profes-

sionnelles. Au moment où nos CHSCT sont condamnés par la loi de Transformation de la Fonction publique, il s'agit pour nous d'en réaffirmer l'importance capitale. En effet, la CNRACL finance, avec le Fonds National de Prévention, des audits et conseille les employeurs et les CHSCT dans le but d'améliorer les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité.

- Voter aux élections à la CNRACL, cela revient à poursuivre l'effort de formation des élu-e-s et mandaté-e-s des personnels sur les Commissions de réforme, l'invalidité, le handicap et la réglementation sur les questions retraite... là où le gouvernement entend remettre en cause ces acquis.

- Réaffirmer que nos élu-e-s CGT du « collège retraité » défendent les barèmes et les allocations du fonds d'action sociale en aide aux retraité-e-s les plus démunis.

- Défendre puis améliorer les avantages des actif-ve-s et des retraité-e-s, quelle que soit la composition du collège des employeurs, ne peut être possible que par une présence CGT majoritaire et soutenue.

- Renforcer la participation sur les 2 collèges consolide le rôle et le poids de nos élu-e-s au Conseil d'administration et dans les Commissions.

LES CONDITIONS DU VOTE

Pour l'élection précédente, 2 modalités alternatives d'expression des votes étaient proposées aux électeurs : le vote électronique par internet et le vote par correspondance.

Chacun-e des électeur-ric-e-s doit s'assurer de son inscription sur les listes électorales qui doivent être affichées dans les services pour les actif-ve-s et dans les communes du domicile pour les retraité-e-s et de la réception du matériel électoral à son domicile.

LES CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La liste commune entre les territoriaux et les hospitaliers est en cours de constitution (appel à candidatures depuis le



QUAND ET COMMENT VOTER



PAR INTERNET

DU

Lundi
1^{er}
MARS
à partir de

 **9H**

OU

Lundi
15
MARS
jusqu'à

 **18H**



PAR LA POSTE

jusqu'au
Lundi
15
MARS

Cachet de
La Poste

8 février auprès des syndicats) pour permettre un temps de formation des candidat-e-s et un meilleur engagement dans la campagne électorale.

Les listes doivent être établies en respectant la parité femmes-hommes. Elle doit être aussi le reflet des diversités géographiques et professionnelles. Le mandat est de six ans et la liste doit permettre d'assurer cette durée.

Dans le contexte politique et conflictuel actuel, nous ne pouvons envisager un

vote CGT en retrait ni une participation moindre, qui seraient interprétés comme un désintérêt des agent-e-s pour leur régime de retraite.

L'abstention est le principal argument que pourrait prendre le gouvernement pour annuler nos élections au suffrage universel direct.

L'ÉLECTION CNRACL EST DONC L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

Le conseil d'administration comprend

6 membres titulaires représentant les personnels actifs avec autant de suppléant-e-s ; 2 membres titulaires retraité-e-s et 2 suppléant-e-s.

La liste des actif-ve-s contiendra 24 noms, celle des retraité-e-s 8 noms. Tous et toutes bien sûr ne seront pas élu-e-s titulaires ou suppléant-e-s car les sièges seront répartis en fonction des résultats entre toutes les organisations syndicales.

Aperçu sur notre Caisse, la CNRACL

LE FONDS D'ACTION SOCIALE

Afin de répondre plus attentivement aux besoins des bénéficiaires, le conseil d'administration de la CNRACL a créé le 20 décembre 1978 un Fonds d'action sociale (FAS).

La politique d'action sociale de la CNRACL est une émanation de la volonté constante du conseil d'administration d'être aux côtés des plus fragiles.

Le FAS de la CNRACL a pour mission d'aider financièrement les retraité-e-s qui ont les plus faibles revenus et de favoriser le maintien à domicile.

Plusieurs catégories d'aides, non remboursables, ni imposables, ni récupérables sur succession, peuvent être accordées, dans les domaines suivants :

- le maintien à domicile, la dépendance, le handicap,
- les dépenses spécifiques (santé, énergie, scolaires, équipements ménagers...),
- les dépenses ponctuelles liées à de graves difficultés.

L'INVALIDITÉ

La CNRACL est un régime de base qui couvre les risques d'incapacité définitive à l'exercice des fonctions du fonctionnaire, qu'ils surviennent en service ou en dehors du service, par l'attribution d'une pension d'invalidité. Cette dernière peut être accompagnée d'accessoires comme la rente d'invalidité et la majoration pour assistance d'une tierce personne.

Ces deux accessoires peuvent également être servis, sous certaines conditions, aux anciens fonctionnaires de la fonction publique territoriale et hospitalière atteints d'une maladie professionnelle contractée à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

La CNRACL intervient aussi en matière d'assurance invalidité pour les agent-e-s stagiaires qui n'ont pas pu être titularisé-e-s.

LA PRÉVENTION

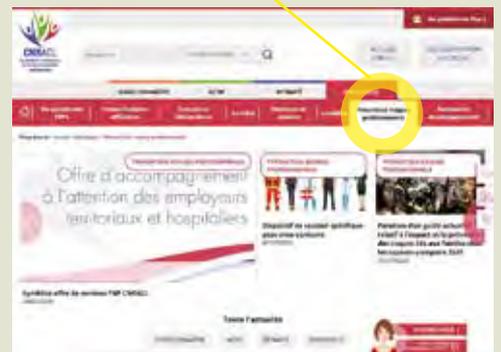
Dès 1992, sous l'impulsion de son conseil d'administration, la CNRACL s'est mobilisée pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agent-e-s territoriaux-les et hospitalier-e-s. Ainsi est né le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP), créé, au sein de la CNRACL, par la loi du 17 juillet 2001 qui lui confie trois missions essentielles :

- établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé,
- participer au financement des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements,
- élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention.

La CNRACL partage avec les pouvoirs publics la volonté d'améliorer la prise en



<https://www.cnrACL.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>



compte des problématiques de prévention des risques professionnels dans les trois fonctions publiques et concourt à la mutualisation des compétences pour améliorer la gestion et la maîtrise de ces risques. Le programme d'action du FNP 2018-2022 s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

PAS TOUCHE
LA RETRAITE PAR POINTS,
À NOS CAISSES
NI POUR MOI,
DE RETRAITE
NI POUR MES ENFANTS !

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



PARTICIPER, FAIRE PARTICIPER À UNE RÉUNION D'INFO SYNDICALE

UNE RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE, C'EST QUOI ET AVEC QUI ?

Tout d'abord, chaque agent-e a le droit d'y participer, a fortiori les syndiqué-e-s. C'est le syndicat, ses militant-e-s, celles et ceux élu-e-s en responsabilité qui l'organisent. Informer, faire participer les agent-e-s à ce qui les concerne. Cela doit donc être une priorité du syndicat local pour exprimer l'appropriation collective de la lutte par les agent-e-s et salarié-e-s, sur la base de leurs revendications, et décider des modalités des actions. C'est le cadre où l'on peut établir ou compléter le cahier revendicatif des collègues et du syndicat et aussi le lien entre nos revendications locales et les revendications nationales. La réunion peut être à l'échelle de la collectivité, du service, des agents d'une

filiale ou d'un cadre d'emploi spécifique. Elles peuvent se tenir dans les locaux de la collectivité n'accueillant pas du public.

COMMENT Y PARTICIPER ?

Les organisations syndicales représentatives sont autorisées à tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure auxquelles peuvent participer les agent-e-s pendant leurs heures de service. Une même organisation syndicale peut regrouper plusieurs de ses heures mensuelles d'information par trimestre. Chaque agent-e a donc droit à 12 heures d'autorisations spéciales d'absence par an pour y participer, délais de route non compris.

Les autorisations d'absence pour participer aux réunions d'information doivent faire l'objet d'une demande par l'agent-e adressée à l'autorité territoriale au moins

trois jours avant. Le syndicat aura informé l'autorité de son organisation au moins 5 jours avant. Elles sont accordées sous réserve des nécessités du service (cette « nécessité de service » est une notion qui doit être impérieuse, il peut s'agir d'agent-e-s subitement en arrêt maladie à remplacer et dans des services mobilisés comme essentiels à la continuité du service public. Le Comité technique doit avoir été informé de cette liste des services concernés, exemples : état civil décès, sécurité voirie...).

Les droits syndicaux s'usent plus vite et sont plus remis en cause quand ils ne sont pas utilisés, alors pas d'hésitation !



Amérique du Sud

LUTTES EN AMÉRIQUE DU SUD

Lors de notre dernier congrès, les camarades présent·e·s ont salué chaleureusement notre camarade de la CUT* du Brésil venu témoigner de la situation dans son pays après l'élection de Bolsonaro. Nos camarades de Colombie ont également tenu à nous envoyer un salut fraternel. En France, nous en étions à l'aube du mouvement contre la réforme des retraites, pendant que de puissants mouvements de contestation se multipliaient en Amérique latine.

Ce continent a subi une violente déferlante néolibérale, initiée dans les années 70 par les sanguinaires dictatures du Chili et d'Argentine. Cette vague néolibérale a continué à se propager dans la plupart des pays de la région sous la conduite d'institutions en apparence plus respectables comme le Fonds Monétaire International (FMI) avec des effets désastreux sur les classes populaires. Dans les années 80, les taux de pauvreté et d'indigence dans la région ont augmenté respectivement de 40,5 % à 48,3 % et de 18,6 % à 22,5 %. À partir de 1998 avec l'élection d'Hugo Chavez au Venezuela, le temps de l'hégémonie de la droite dans la région semblait compté et plusieurs représentants de la gauche latino-américaine ont été élus aux fonctions présidentielles. L'arrivée au pouvoir de forces de gauche s'est accompagnée d'une incroyable réduction de la pauvreté dans la région : en 2012, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté étaient respectivement tombés à 28 % et 11,3 % (soit - 42 % en dix ans dans les deux cas).

Aujourd'hui, la marée des gauches semble s'être retirée et les forces de droite sont revenues au pouvoir dans de nombreux pays du continent. Ce nouveau tournant néolibéral s'accompagne de politiques de régression sociale et sociétale.

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Les mobilisations commencées fin 2019 en Équateur contre des mesures ultralibérales se sont enracinées aujourd'hui dans deux pays : la Colombie et le Chili.

EN COLOMBIE, UN MOUVEMENT HISTORIQUE

Quelques semaines avant le premier jour de grève générale, le gouvernement du président Duque ne se contente pas de présenter au Congrès la 13^e réforme fiscale depuis 20 ans exonérant encore d'impôts les grands capitaux en les reportant sur les classes populaires. Non il ajoute à cette proposition une réforme du code du travail qui vise à introduire plus de flexibilité, une réforme des retraites favorable aux fonds de pension et

un nouveau programme de privatisation.

Le 21 novembre 2019 sera donc la première journée de mobilisation organisée par les syndicats de travailleurs dont la principale organisation est la CUT (Centrale Unique des Travailleurs) : très vite rejoints par les mouvements de femmes d'étudiant·e·s et indigènes... Singularité du mouvement : un comité national de grève regroupant toutes ces composantes se met en place et lance depuis la fin de l'année 2019 et jusqu'à aujourd'hui les journées de grève et de manifestations, dont plusieurs ont mobilisé plusieurs millions de Colombiens, faisant de ce mouvement le plus important de l'histoire du pays.

En Colombie, les militant·e·s paient trop souvent de leur vie leurs engagements auprès des exploité·e·s, ainsi depuis 2016 plus de 600 d'entre eux·elles ont été assassiné·e·s. Depuis le début de la mobilisation, 20 manifestant·e·s ont perdu la vie du fait des violences policières. Pourtant, toujours déterminé, ce 21 septembre dans un contexte d'émeutes populaires contre la répression, le comité national

de grève appelle à nouveau à la mobilisation contre ces exactions et la politique économique et sociale du gouvernement.

AU CHILI, DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le 12 novembre, plus de deux millions de Chiliens répondaient à l'appel à la grève générale lancé par un ensemble d'organisations syndicales et sociales regroupées comme en Colombie au sein d'un comité national de grève. Partout, des assemblées de ville, de quartier, organisées par des syndicats, ou parfois spontanément par les habitant·e·s se mettent en place. Pour le Syndicat CUT (Centrale Unique des Travailleurs et syndicat le plus important du pays), plus de 90 % des travailleur·se·s du secteur public et plus de 60 % du secteur privé sont en grève. Cette mobilisation porte au-delà de l'expression du refus de la vie chère et des politiques néolibérales, une revendication unifiant toutes les forces participant au mouvement : une nouvelle Constitution via une assemblée constituante

déclenchée par la mobilisation spectaculaire et massive des femmes chiliennes à partir du 8 mars, suivie par un mouvement de contestation populaire contre la vie chère, les convergences n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans ce pays classé par l'OCDE comme le plus inégalitaire de ses trente-six États membres. Dans un premier temps, le président de droite Pinera déclare l'état d'urgence et déploie l'armée dans les rues de plusieurs villes et décrète le couvre-feu, rappelant les heures sombres du Chili. Devant la force de la mobilisation, l'état d'urgence est levé, des annonces sont faites sur le budget de la santé et le salaire minimum et un tiers du gouvernement est remanié : sont notamment remplacés, le ministre de l'Intérieur et celui de l'Économie. Estimant que les propositions de Piñera sont insuffisantes, les manifestant·e·s continuent de porter leurs revendications pour l'amélioration des systèmes de santé, de retraite et d'éducation, la dé-privatisation de l'accès à l'eau et des réformes profondes du

système économique et politique. Au Chili, la répression a également été féroce, le bilan des exactions policières est de 26 morts, des centaines de femmes violées, de manifestant·e·s torturé·e·s, blessé·e·s. Un référendum sur la question constitutionnelle est finalement proposé en avril puis repoussé au 25 octobre prochain pour cause de pandémie. Ce dernier 11 septembre, jour anniversaire de l'assassinat du président de gauche Salvador Allende par la junte militaire en 1973, Barbara Figueroa dirigeante de la CUT tenait ce discours : *« Notre meilleur et plus grand hommage à notre président martyr sera de participer en tant que syndicalistes de la CUT au débat pour une nouvelle constitution. Comme Allende, nous ne voulons pas seulement une nouvelle constitution, mais un projet révolutionnaire où les travailleurs et les travailleuses prendront toute leur place pour devenir enfin acteur·rice·s de leur histoire. »*



VOTRE ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DES AGENTS

est aussi le nôtre!

LA PREUVE:

Depuis plus de 50 ans, la Mutuelle Nationale Territoriale défend et protège les agents des services publics locaux qui participent au bien-être de l'ensemble de la population.

Notre engagement: Mener des actions concrètes pour améliorer la protection des territoriaux.

Entretiens auprès de parlementaires, Livre blanc sur la santé au travail, accompagnement des collectivités dans la mise en place de plans d'actions de prévention et de retour à l'emploi, action sociale pour les agents en difficultés... Pour défendre les agents et compenser les limites de leur statut, la MNT est sur tous les terrains.



En ce moment, la MNT met à disposition de tous les agents qu'elle protège **une «Ligne info statut» pour s'informer, grâce à des juristes experts, sur les questions liées au statut d'agent territorial.**

En savoir +



› mnt.fr
› **09 72 72 02 02**
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30.



Rhinocéros

d'Eugène Ionesco

Rhinocéros d'Eugène Ionesco est une pièce de théâtre en trois actes, publiée en 1959. Métaphore de la montée des totalitarismes et allégorie de la contagion idéologique, elle aborde les thèmes de la conformité et de la résistance.

Eugène IONESCO y met en scène une épidémie de rhinocérite qui terrorise tous les habitants.

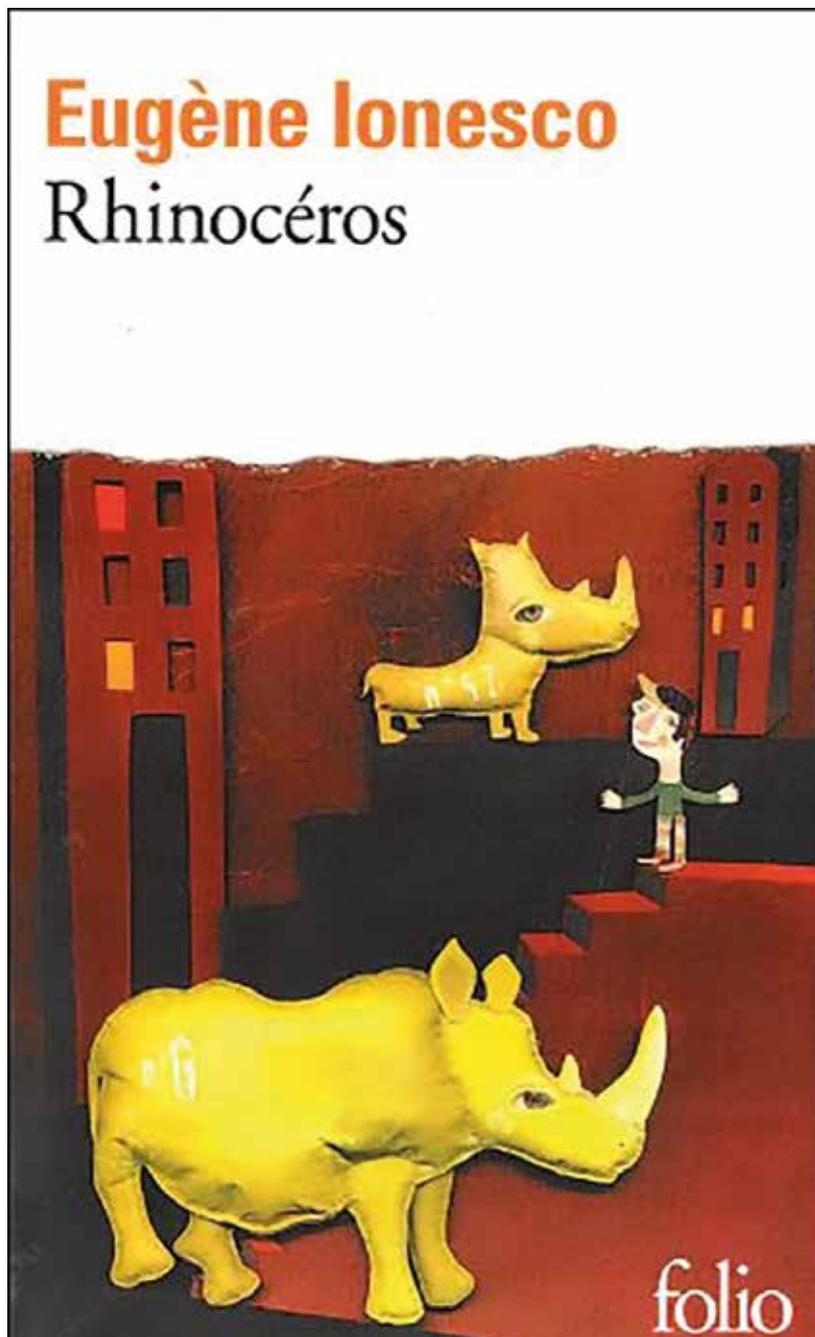
Et voici ce qu'il dit de sa pièce :



Rhinocéros est sans doute une pièce antinazie, mais elle est aussi, surtout, une pièce contre les hysté-

ries collectives et les épidémies qui se cachent sous le couvert de la raison et des idées, mais qui n'en sont pas moins de graves maladies collectives dont les idéologies ne sont que les alibis : si l'on s'aperçoit que l'histoire déraisonne, que les mensonges des propagandes sont là pour masquer les contradictions qui existent entre les faits et les idéologies qui les appuient, si l'on jette sur l'actualité un regard lucide, cela suffit pour nous empêcher de succomber aux « raisons » irrationnelles, et pour échapper à tous les vertiges.»

JANVIER 1964 [...]

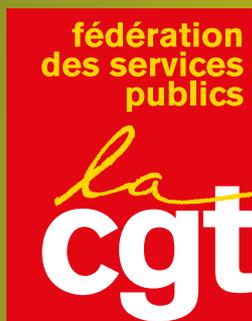


ELECTIONS
CNRACL
MARS 2021

Je vote
cgt

Pour sauver nos retraites par répartition et de meilleures pensions

QUAND ET COMMENT VOTER





PAR INTERNET

DU	Lundi 1^{er} MARS à partir de	AU	Lundi 15 MARS jusqu'à
	 9H		 18H

OU



PAR LA POSTE

jusqu'au
Lundi
15
MARS

Cachet de
La Poste



www.cgtservicespublics.fr